

*Date de dépôt: 31 octobre 2006*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition  
Restructuration de l'office de poste de Genève 5 échanges  
(Douane-Poste)**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Gautier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 8 juin 2006 et renvoyée à la Commission des pétitions.

La commission a abondamment discuté de cette pétition dans ses séances des 19 juin, 28 août et 24 septembre 2006, conduites pour deux d'entre elles par le distingué président M. Eric Leyvraz. Mme Emilie Flamand présida la séance du 19 juin 2006 en remplacement de M. Leyvraz, séance à laquelle décision fut prise d'auditionner les pétitionnaires. Les procès-verbaux ont été tenus soit par Mme Eliane Monnin ou M. Christophe Vuilleumier avec le talent qu'on leur connaît. Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leur précieuse collaboration.

### **Audition de M. Eric Schwapp, du Syndicat de la communication**

Lors de sa séance du 28 août 2006, la Commission des pétitions auditionne M. Eric Schwapp, du Syndicat de la communication. Celui-ci confirme que cette pétition était le fruit d'une nouvelle restructuration de La Poste qui touche l'office d'échange de Genève 5 aéroport. Cette restructuration entraînera dans un premier temps une réduction de personnel

de 40 à 10 employés, et dans un deuxième temps, la perte complète de l'office avec ses conséquences sur le trafic postal au niveau de l'aéroport.

M. Schwapp précise encore que ce dossier avait été mené, en son temps, conjointement avec le Département de l'économie et que promesses avaient été faites par La Poste de maintenir cet office. Le représentant du Syndicat de la communication note que l'on parle surtout de poste internationale mais que 198 personnes du centre de tri postal ont reçu une lettre le 16 août 2006, courrier qui leur annonçait déjà qu'il n'y aurait plus d'emploi pour eux dès septembre 2008.

Une discussion s'engage entre M. Schwapp et les commissaires dont certains font remarquer l'importance de cet office d'échange de Genève 5 aéroport pour le transport de l'or des nombreuses manufactures horlogères et des bijoutiers qui usinent sur le canton. La liaison entre la France et la Suisse devant être supprimée, les clients de cet office de poste craignent de perdre la rapidité des envois, mais surtout la fiabilité. La fermeture de cet office d'échange de Genève 5 aéroport entraînerait la perte de l'activité internationale sur Genève, le courrier prioritaire passerait par Bâle et Zurich pour revenir sur Genève par une voie non sécurisée.

Le représentant du Syndicat de la communication précise encore aux commissaires que les raisons évoquées de restructuration de La Poste sont principalement d'ordre économique. La Poste ne prévoit plus que trois centres principaux en Suisse avec une concentration de ses activités internationales sur Zurich. Cette restructuration a été planifiée, mais jusqu'à ce jour il a été possible de maintenir l'office d'échange de Genève 5 aéroport, plus particulièrement suite « à des pauses de protestations du personnel » comme indiqué par M. Schwapp.

Sur le plan technique, M. Schwapp confirme que l'office actuellement réceptionne et dédouane les colis. A l'avenir, ce travail se fera à Bâle et il faudra faire appel au service de transitaires bâlois pour le dédouanement des colis. D'autre part, actuellement, une partie des envois internationaux, non prioritaires, en provenance de Paris arrive par camion, et une autre partie à Bâle. Le directeur de La Poste a toujours affirmé qu'il n'y aurait pas de perte d'emplois après la restructuration, ce que le Syndicat de la communication a de la peine à imaginer, puisque des licenciements ont déjà été annoncés pour 2008, même si un accord au plan social a été conclu avec La Poste. La Poste assure également qu'il n'y aura pas de conséquence pour la clientèle mais les clients craignent déjà la perte de temps, mais surtout doutent de la sécurité des envois.

M. Schwapp tient aussi à informer la Commission des pétitions que les pétitionnaires sont soutenus dans leur démarche par les clients, au demeurant des manufactures horlogères, des bijoutiers, mais aussi par le Conseil d'Etat, la Chambre de commerce, car tous se rendent compte que l'activité internationale de cet office de poste d'échange de Genève 5 est en train de se déplacer vers la suisse alémanique.

Dans la foulée de l'audition du représentant du Syndicat de la communication, les commissaires trouvent nécessaire d'écouter le Département de l'économie et de la santé sur ce sujet, audition agendée à la séance suivante.

### **Audition de M. Jean-Charles Magnin, directeur général des affaires économiques du Département de l'économie et de la santé**

D'emblée M. Magnin a expliqué que le Département de l'économie a distingué la problématique des postes de celle des douanes-postes. C'est en 2001 que le département a été informé que La Poste entendait fermer les deux douanes-postes genevoises. Le Département de l'économie a alors constitué un groupe de travail avec de nombreux intervenants. Un argumentaire a été rédigé défendant les douanes-postes. La Poste a finalement décidé de conserver l'office de l'aéroport jusqu'en 2006. Le groupe de travail constitué a œuvré jusqu'en 2003. La Poste a cependant rediscuté de l'avenir de l'office d'échange de Genève 5, en raison du déplacement du traitement des colis français à Paris. C'est ainsi que La Poste a proposé trois scénarios, à savoir la suppression totale de tout office de douane-poste à Genève, un « hub » avec un guichet ou un simple « hub ». Le traitement des colis se ferait désormais à Zurich et à Bâle.

Le Conseil d'Etat a dès lors réagi auprès de La Poste et du Conseil fédéral leur rappelant que les 50 % de l'activité de l'office d'échange de Genève 5 aéroport était essentiellement constitué par la clientèle horlogère et de la bijouterie et que pour ces deux importants secteurs économiques genevois, le déséquilibre généré par le déplacement du traitement des colis en Suisse alémanique n'était de loin pas le bienvenu. Les remarques n'ont pas eu un grand écho, mais le Conseil fédéral a indiqué que le service à la clientèle conserverait sa qualité. M. Magnin confirme qu'une dernière séance avec La Poste a permis le maintien d'un office doté d'un guichet.

M. Magnin déclare que La Poste insiste toujours sur la qualité de ses services, que cette qualité n'est pas remise en question par les restructurations. La Poste mentionne également que la concurrence existante

sur la place de Genève avec les entreprises privées est difficile, raison pour laquelle elle décide de se retirer. Cet argument semble curieux.

M. Magnin trouve qu'il demeure gênant de constater, une fois encore, que les offices suisses-alémaniques sont renforcés au détriment de ceux de Genève, craignant au demeurant pour la fermeture du dernier office existant encore. Il affirme aux commissaires que toutes les démarches allant dans le sens de la conservation des offices de douanes-postes à Genève sont les bienvenues. Le maintien de cette activité de douane-poste est conditionné à un réseau international pour qu'il soit rentable, ce qui est bien le cas à Genève, considérant l'important dédouanement des métaux précieux pour les manufactures horlogères établies dans le canton.

A la remarque d'un commissaire sur les différences de prestations par une entreprise privée telle DHL, le directeur général des affaires économiques du DES pense que les petites entreprises seront certainement plus ennuyées par la perte du service public de La Poste que les grandes PME.

En ce qui concerne le remplacement des employés de La Poste, M. Magnin confirme que les syndicats travailleront avec le département concerné. Une commissaire précise que le DSE se devra d'être vigilant eu égard aux emplois perdus. Un député insiste aussi sur l'importance de cette problématique de conserver des postes de communes ou de quartiers qui, à chaque annonce de fermeture, suscite des batailles pour garder un service public.

## Conclusion

A l'heure où la rapporteure arrive à la conclusion de ce rapport, la presse locale titrait dans sa rubrique « L'événement » :

*« Nouvelle saignée à La Poste : 800 emplois menacés. Elle prévoit de rabaisser 1500 offices postaux en bureaux de seconde zone aux horaires réduits »*

Même s'il est justifié que le devoir d'un chef d'entreprise est de faire de son entreprise un outil performant, et là on ne peut que féliciter le directeur général de La Poste qui a annoncé un bénéfice de 811 millions de F pour 2005, il faut aussi reconnaître que la Poste est un service public qui se doit de répondre aux besoins de sa clientèle. La Poste joue encore plus particulièrement un rôle social puisqu'elle est pour bon nombre de ses usagers un lieu de rencontre, soit de quartiers ou de villages.

Plus spécifiquement, pour revenir à l'office d'échange de Genève 5 aéroport, cette poste répond spécialement aux besoins de sa clientèle très concentrée dans le secteur de l'aéroport en lui offrant un service de douane-

poste qui lui permet d'assurer la sécurité et le suivi de sa marchandise. La rentabilité de ce service est notamment assurée puisqu'il répond à un service international.

D'autre part, la Commission des pétitions ne peut pas accepter le jeu d'usure que La Poste joue à l'égard de Genève, ni le fait que cette régie fédérale n'octroie des places de travail qu'en Suisse alémanique.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des pétitions a voté, à l'unanimité (1 UDC, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 3 L, 2 R et 1 MCG) de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat et nous vous remercions de suivre l'avis de la commission, soit celui de voter le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

## Pétition

(1578)

### Restructuration de l'office de poste de Genève 5 échanges (Douane-Poste)

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Section genevoise du Syndicat de la communication s'oppose au projet de restructuration de l'Office de poste de Genève 5 échanges, qui a pour conséquence que 30 personnes sur 40 voient leur avenir professionnel assombri sans aucune autre garantie d'emploi à La Poste.

Cette restructuration vise à fermer purement et simplement cet office de poste, fermeture qui avait déjà été combattue il y a quatre ans.

En portant atteinte à ce service, la direction de La Poste porte également atteinte aux intérêts économiques du canton de Genève et de l'aéroport international de Genève.

La Section genevoise du Syndicat de la communication, rappelle que la direction de La Poste a pris des engagements vis-à-vis de son personnel, en assurant qu'il n'y aurait aucun licenciement lors de restructuration, il souhaite que le Géant Jaune respecte ces déclarations.

Il appelle donc la direction de La Poste à assumer ses responsabilités et à trouver des solutions pour le personnel concerné.

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de bien vouloir soutenir cette pétition auprès de la direction de La Poste Suisse.

N.B. : 805 signatures  
*Sécurité aérienne et  
informatique*  
Section Genève  
Poste Montbrillant 36  
1201 Genève